

REUNION CODIR - PAYS DE LA LOIRE

7 novembre 2008

Compte rendu de la réunion CODIR

Lieu : siège de la ligue

Horaires : 19h45 – 23h30

Présents :

Patrick Cahoreau, Nathalie Huet, Alain Citolleux, Denis Pottier, Daniel Rideaud, Jean-Guy Vaissier, Yves Delorme, Anne Rey, Linda Lanis, Denis Oziol

Invité : Hervé Mitaty

Absents / Excusés :

Jean-Louis Coué, Nelly Duval, Denis Bodereau, Yves Plaçais et Michel Hubert

Ordre du Jour :

1. Adoption du règlement des TRJ
2. Adoption du règlement Interclub jeunes
3. Collectif Jeunes
4. Intercodeps
5. Licences
6. Site Internet
7. C.R.A.
8. Questions diverses

1. **Règlement TRJ. Plusieurs articles ont été revus lors de la réunion :**

- a. Article 3
 - i. Réservé aux joueurs des PL seulement
 - ii. Pas de sur classement automatique ; sur classement si vainqueur de l'étape précédente TRJ dans la même catégorie ; vainqueur en simple, sur classement en simple.
 - iii. Sélection dans le TOP100 régional
- b. Article 4
 - i. Coût d'inscription fixé par le codir de la ligue
- c. Article 5 : 5 tableaux SH, SD, DD, DH, DMx avec Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets. Attention au nombre de joueurs total d'un TRJ : priorité à l'équilibre des tableaux ; ne pas oublier les poussins et ça doit être fait en coordination avec la CRJ. Il est de la responsabilité du JA de respecter les horaires.
- d. Article 6 :
 - i. Horaires : Samedi : pas avant 10h pour la convocation ; Dimanche prévoir une fin des matchs à 17h00.

REUNION CODIR - PAYS DE LA LOIRE 7 novembre 2008

- ii. Doivent être affichés : le règlement, les classements, RGC disponible dans la salle ainsi qu'à disposition les règles du Bad.
- iii. Arbitrage :
 - 1. Avant chaque TRJ, un JA de la CRA doit vérifier que les spécificités des TRJ sont bien appliquées.
 - 2. En poule, les gagnants arbitrent le match suivant et les perdants lors de la phase finale.
 - 3. Les finales doivent être arbitrées par des officiels ou au moins par des volontaires
 - 4. C'est au JA d'envoyer son rapport et les résultats dans Poona ou à la ligue.
- e. Article 7 : Calcul du nombre de points : Denis P. analysera tous les résultats connus à partir des fichiers actuels disponibles.
- f. Article 8 : Seront sélectionnés les 8 meilleurs SH, SD, DH, DD & DMx pour participer au championnat régional. L'en tête du document est à changer car c'est une 2^e étape de la compétition différente des TRJ.
- g. L'organisateur de chaque TRJ est en charge des récompenses.
- h. La commission jeune du Codir doit revoir le règlement du championnat régional pour le prochain codir.

2. Règlement Interclub jeunes :

la proposition envoyée par Yves D. est adoptée à l'unanimité

3. Collectif jeune ETR :

C'est à l'ETR de décider quels joueurs participent aux entraînements, formations et l'ETR est responsable du suivi de ceux-ci. L'avis d'Olivier A. est prépondérant au sein de l'ETR. Une information du collectif de jeunes doit être officialisée et doit être cohérente. Concernant Emilien Lanis, la ligue ayant sollicité sa venue au sein du collectif ETR pour la participation au TEJ de Redon, sa prise en charge est assurée par la ligue.

4. Intercodeps :

- a. Prévoir les récompenses en n'oubliant pas celui du fair-play.
- b. Rôle de l'arbitre :
 - i. lorsque son équipe joue, il est en charge de coordonner la rencontre (lancement des matchs, respect des temps de repos...),
 - ii. lorsque son équipe ne joue pas, il est en charge d'organiser l'arbitrage des matchs en coordonnant les joueurs de son codep.

REUNION CODIR - PAYS DE LA LOIRE

7 novembre 2008

5. Licences :

au 8 Nov 08, il y a 10362 inscrits en PL à comparer avec 10157 inscrits le 30 Nov 07.
Il reste 4 clubs à licencier ; 1 club de 7 joueurs (Mayenne) est désaffilié car il n'a pas de salle.

6. Site Internet:

Edy souhaite pouvoir compléter le site et donc être administrateur. Edy, Brigitte, Linda, Nathalie et Yves D. seront formés par Yves P. pour être à même de faire office d'administrateur pour leurs domaines respectifs.

7. CRA :

- a. 10 inscrits au prochain stage SOC fin Novembre
- b. La synthèse des fonctions est maintenant mieux connue par Jean-Guy et Denis O.
- c. Objectifs de la CRA :
 - i. Inviter les arbitres à officier plus régulièrement
 - ii. Meilleure gestion des compétitions
 - iii. Politique arbitrale : prévoir l'arbitrage pour le championnat régional (6), finale des interclubs jeunes, régional vétéran, etc... Jean-Guy va évaluer un budget.

8. Divers

- a. Banderoles Ligue : un devis est demandé / prévoir environ 400€ pour 2 grandes
- b. Subvention : fiches de demande faite pour le conseil régional, à faire pour la contractualisation FFBA. Bilan reçu du Codep49 mais pas des autres codeps. A faire pour décembre. Réunion CNDS le 10 Décembre à la maison des sports à Nantes.
- c. Championnat jeunes en Vendée : les 7 et 8 Mars 09 à Saint Christophe du Ligneron et Aizenay.
- d. L'anniversaire de la création de la ligue se fera durant le régional vétéran (4 & 5 Avril 09)